



Déclaration liminaire FO de La Réunion CHSCT 28 octobre 2019

Depuis plusieurs années, les suppressions d'emploi se succèdent dans nos administration des Finances.

Les agents les prennent de plein fouet. Ils sont considérés comme des pions, des quantités négligeables. Ils subissent un manque criant de reconnaissance concrète. Ils souffrent en silence.... continuant malgré tout cela de donner le meilleur d'eux mêmes.

Le CHSCT de La Réunion évoque très souvent les Risques Psycho-Sociaux, les ayant même portés en axe prioritaire. Un Groupe de Travail spécifique devait d'ailleurs être organisé. Quand aura-t-il lieu ?

Messieurs les directeurs, vous n'êtes pas avares de déclarations de bonnes intentions. Malheureusement, FO constate qu'elles ne se traduisent pas dans les faits. FO vous l'a fait remarquer à de nombreuses reprises.

La géographie revisitée, traduction en novlangue de la disparition annoncée de nombreux services DGFIP, le transfert de missions de la DGDDI vers la DGFIP, la réforme de l'organisation territoriale de l'État, la création de Secrétariats Généraux Communs, le déploiement de maisons France Service impacteront à plus ou moins brève échéance nos services réunionnais.

De nombreux agents vont subir ces réorganisations, ces restructurations. Certains perdront leurs missions ou les verront profondément modifiées.

A cela s'ajoute :

- les conflits éthiques, de valeur,
- la baisse drastique des possibilités de promotion interne,
- la pression et la charge de travail anéantissant les agents,
- la réduction des effectifs,
- les départs en retraite non remplacés,
- la menace de détachement d'office voire l'incitation à la démission lorsque le couperet tombera par la fermeture de sites...

La qualité des relations dans les services qui se dégrade (pour preuve le nombre croissant de fiches de signalement) n'est-il pas un des signes du malaise, du mal-être ambiant ?

TOUT CONCOURE À UNE EXPLOSION DES RPS.

MESSIEURS LES DIRECTEURS, ATTENDEZ-VOUS QU'UN DE VOS AGENTS, QU'UN DE NOS COLLÈGUES, ACCOMPLISSE UN ACTE IRRÉPARABLE?

Lors du CHSCTM du 24 octobre 2019, les Fédérations des Finances FO, CGT et SOLIDAIRES ont exercé solennellement, au nom de l'ensemble des personnels du ministère, un droit d'alerte, conformément à l'article 5-7 du décret 82-453 du 28 mai 1982.

Elles ont alerté la présidente du CHSCTM du danger grave que représente la poursuite de ces restructurations destructrices au sein du Ministère de l'Économie et des Finances.

Elles ont rappelé que les employeurs publics ont une obligation de sécurité de résultat en matière de protection de la santé physique et mentale, soulignant l'accord de prévention des RPS dans la Fonction Publique d'octobre 2013, et l'article L4121-2 qui précise les grands principes de prévention dont le premier est, pour l'employeur, d'éviter d'exposer ses agents à des risques.

Messieurs les directeurs, l'application et la déclinaison des mesures décidées en national ne vous exonèrent pas de vos responsabilités.

NOUS, REPRÉSENTANTS FORCE OUVRIÈRE DE LA RÉUNION, REJOIGNONS NOS CAMARADES DU CHSCTM EN EXERÇANT ÉGALEMENT, AU NOM DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS DES FINANCES DE LA RÉUNION, CE DROIT D'ALERTE.

Pour FORCE OUVRIÈRE de LA RÉUNION, votre responsabilité est pleinement engagée dans ces réorganisations/restructurations induisant des RPS.

Elle l'est également pour d'autres risques.

Ainsi, si vous prenez désormais en compte le risque amiante par la réalisation de Détection Avant Travaux ou de désamiantage, vous faites fi des contaminations antérieures éventuelles.

Messieurs les directeurs, remettez-vous des attestations de présence environnementale d'amiante à vous les agents exerçant ou ayant exercé sur des sites où il a été constaté de l'amiante en état dégradé ? Quand de l'amiante est détectée, recherchez-vous l'historique de sa pose, voire de son enlèvement partiel, afin de savoir si des agents ont pu être en contact avec ce matériau à forte dangerosité ?

Vous êtes-vous également interrogés sur les risques encourus par vos agents exerçant dans ou à proximité de sites classés SEVESO ?

Au PORT, le risque est réel.

Monsieur le directeur régional des douanes et droits indirects, les agents sont-ils clairement informés des risques ? Des exercices d'évacuation et/ou des simulations ont-elles été effectuées, si non pour quelle raison ? Dans l'affirmative, les résultats ont-ils été portés à la connaissance des agents ?

Mêmes interrogations concernant la centrale EDF et les silos situés à proximité de la gare maritime..

Pour tous ces cas, des exercices de sûreté (nous ne parlons pas des exercices de sécurité) ont-ils été effectués ? Dans l'affirmative, avec quelle périodicité ? Si non, pour quelle raison ?

MESSIEURS LES DIRECTEURS RÉGIONAUX, UNE FOIS DE PLUS, NOUS, REPRÉSENTANTS DE FORCE OUVRIÈRE DE LA RÉUNION, VOUS DEMANDONS DE TRADUIRE VOS BONNES PAROLES PAR DES ACTES CONCRETS, AFIN DE NE PAS FAIRE UN NOUVEAU CONSTAT DE VOTRE MANQUE D'IMPLICATION EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL.

Les représentants FO en CHSCT :
G.JUSTOME (Titulaire/DRFIP) F. SAMAIN (Suppléante/Douane)

